



Arnaque sur contrat sur les entreprises

Par **jerome3838**, le **10/02/2011** à **21:45**

Bonjour,
Je viens de recevoir un vendeur pour me vendre un site internet pour mon entreprise. Celui ci m'a paru louche et je n'ai donc pas signé de contrat, je n'ai pas donné de RIB ni de siret et ni quoi ce soit sur mon entreprise.
Mais il m'a fait signer un questionnaire de genre :
"si j'acceptais de mettre leur nom sur le site qu'il allait créer".
Ma question est si malgré cette signature il pouvait me soutirer de l'argent.
merci d'avance

Par **Athenanike**, le **11/02/2011** à **15:48**

Bonjour,
ce document n'a pas valeur de contrat, et seul le démarcheur s'engage à faire paraître votre nom sur son site commercial à titre gracieux et cela ne vous engage en rien.
Par contre si un jour prochain il vous réclame de l'argent vous pourrez l'attaquer pour escroquerie, publicité mensongère et manœuvres commerciales frauduleuses, ainsi que vente forcée d'espaces publicitaires.
En espérant que vous avez gardé une trace de ce document afin de faire valoir vos droits.
Cordialement.